



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 19662

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les dégénérescences maculaires liées à l'âge (DMLA), qui entraînent des déficiences visuelles graves. On estime que, dans les dix années à venir, 30 % des personnes âgées seront touchées par cette maladie qui croîtra avec le vieillissement de la population. La prise en charge des aides visuelles (loupes, système à vision microscopique, système à vision télescopique de près, de loin ou mixte etc.) est assurée pour les patients avant leur vingtième anniversaire. Or, la moyenne d'âge des personnes atteintes de DMLA est beaucoup plus élevée, ce qui a pour conséquence d'exclure de cette prise en charge la majeure partie des malades. Il lui demande ce qu'il compte mettre en oeuvre pour assurer une prise en charge de ces aides visuelles afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19662

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4421